



Faire vider un caveau qui est plein

Par **malin**, le **23/11/2016** à **14:41**

BONJOUR marque de politesse [smile4]

jai bien lu l article de loi n.r2213-40 qui m a etait envoyer par Mr le prefet mais je ne vois rien qui m apporte une reponse à mon cas je suis proprietaire d un caveau à Mérignac etce caveau est plein il y a trois corps donc 2 ou nous avons les autorisations dela famille mais le 3 n a pas de descendant direct c est mon beau pere le 2 mari de ma mere (decede en 1983)qui nous elever je demande simpleent de sortir le cerceuil pour enlever les 2 corpsqui son au fond et le remettre dans le caveau on me dit que comme je ne suis descendant direct le cercueil ne doit pas prendre l air .j aimerai savoir si pour ce cas il y a une loi ou un decre car si non je ne peut plus rentrer dans mon caveau
cordialement